

Région :	Cadre réservé à l'administration	Année scolaire 20 / 20
Établissement :		Date de dépôt du dossier :

**Le dossier (rubriques 1, 2, 3 et 4) est à compléter en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.
Il est à déposer impérativement auprès de l'établissement d'inscription avant le .**

1 - RENSEIGNEMENTS concernant les membres de la famille de l'élève

L'élève pour lequel est demandée la bourse

Numéro INA / Numéro INE		Date de naissance	
NOM		Prénom	
Nationalité		Fille <input type="checkbox"/>	Garçon <input type="checkbox"/>
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme			

Le demandeur

=> Vous êtes :	Le parent 1 de l'élève <input type="checkbox"/>	Le parent 2 de l'élève <input type="checkbox"/>	L'élève majeur <input type="checkbox"/>	Le représentant légal de l'élève <input type="checkbox"/>
NOM		Prénom		
Adresse				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel		@
Activité professionnelle	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	Si oui, profession		
Célibataire <input type="checkbox"/>	Divorcé (e) / séparé(e) <input type="checkbox"/>	En concubinage <input type="checkbox"/>	Marié(e) / pacsé(e) <input type="checkbox"/>	Veuf/veuve <input type="checkbox"/>

=> **Votre conjoint(e)/concubin(e)/ partenaire de Pacs :**

NOM et prénom		Lien de parenté avec l'élève	
Adresse si différente			
Code postal		Commune	
Téléphone		Courriel	@
Activité professionnelle	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	Si oui, profession	

2 - RENSEIGNEMENTS concernant la scolarité de l'élève

=> **Établissement fréquenté au moment de la demande de bourse (avant la rentrée scolaire pour laquelle est demandée la bourse) :**

Nom		Commune	
Classe		Code postal	
L'élève était-il boursier ?	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	Avez vous perçu la prime d'équipement ?	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>
Année d'obtention du diplôme national du brevet		Mention obtenue	

=> **Établissement fréquenté à la rentrée scolaire :**

Nom		Classe	
Régime de l'élève :	Interne <input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/>	Externe <input type="checkbox"/>

Notice d'information & documents à fournir

Objet de la bourse

La bourse nationale sur critères sociaux du Ministère chargé de l'agriculture est destinée à aider et à favoriser la scolarité des élèves inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Éléments conditionnant l'attribution de la bourse

La bourse peut être obtenue en fonction de deux critères :

1. **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence de l'année N-1* qui est pris en compte.

**Exemple : à la rentrée scolaire 2021, les revenus N-1 sont les revenus de l'année 2020 inscrits sur l'avis d'imposition 2021.*

2. **Les enfants à charge** : il s'agit des enfants mineurs ou en situation de handicap et les enfants majeurs célibataires à votre charge fiscale (année N-1).

Barème d'attribution

Le barème d'attribution permet de déterminer, au regard des ressources et charges de la famille, s'il est ou non possible de bénéficier d'une bourse de lycée.

Les plafonds de ressources du barème évoluent chaque année.

Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante : <http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lyceee.php>

Procédure de demande de bourse

Un formulaire de demande de bourse peut être retiré au service scolarité de l'établissement d'accueil de l'élève ou être téléchargé sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Une fois les 4 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).

DOCUMENTS à joindre à votre dossier		
Impérativement	Si vous déposez votre demande jusqu'en juillet : <ul style="list-style-type: none">• Vous avez fait votre déclaration en ligne : copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2020. L'avis d'imposition devra obligatoirement être produit à la rentrée scolaire.• Vous avez reçu une déclaration automatique ou tacite des revenus : copie de la déclaration automatique ou tacite des revenus 2020. Si vous déposez votre demande en septembre : copie complète de votre avis d'imposition/non imposition 2021 sur les revenus 2020.	
Selon votre situation	Pièces à fournir	
Si vous vivez en concubinage	<input type="checkbox"/>	Avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2020 ou copie de la déclaration automatique des revenus 2020 de votre concubin.e ou avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de votre concubin.e selon la période de dépôt de la demande.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge mais qu'il ne l'était pas en 2020	<input type="checkbox"/>	Attestation de paiement CAF indiquant les personnes à votre charge et justificatif du changement de résidence de l'enfant
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	<input type="checkbox"/>	Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF

Pour en savoir plus

Les informations relatives aux bourses délivrées par le Ministère chargé de l'agriculture peuvent être consultées sur les sites : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Une estimation du montant de la bourse peut être obtenue à l'adresse suivante : <http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lyceee.php>

3 - RENSEIGNEMENTS concernant les charges et revenus du foyer de l'élève

=> Revenus du foyer	Revenu fiscal de référence de l'année N-1	€	
=> Charges du foyer	Nombre d'enfants à charge fiscalement au titre de l'année N-1		
Nom et prénom de chacun des enfants	Date de naissance	Établissement scolaire ou universitaire fréquenté, profession	Boursier : oui/non

Observations éventuelles :

4 - ENGAGEMENT du demandeur

Je soussigné(e) le parent 1 le parent 2 le représentant de l'enfant l'enfant majeur

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-494 relative à la protection des données, s'applique à la présente demande. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'autorité académique de l'enseignement agricole (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'enfant.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE ÉTABLISSEMENT

Signature du chef d'établissement, après vérification des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.

Date, signature et cachet de l'établissement

Observations éventuelles :

CADRE INSTRUCTION

SITUATION DU DEMANDEUR

Ressources	Points de charges	Échelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

Montant annuel de l'aide :

Observations éventuelles :

Informations pour le dossier de bourses

Si votre enfant était déjà boursier au lycée agricole et qu'il « monte » de classe, les bourses sont automatiques

Votre enfant va rentrer au LEGTPA Marie Durand **en SECONDAIRE** et vous souhaitez déposer un dossier de demande de bourses sur critères sociaux auprès du Ministère de l'Agriculture.

Dans le dossier d'admission à notre établissement, est inclus le **dossier de demande de bourses** pour les élèves admis en Seconde, en 1^{ère} (venant d'un autre établissement) et pour les redoublants. Dès réception et au même titre que le dossier d'admission vous devez **compléter avec précision** ce dossier accompagné de tous les justificatifs nécessaires à son instruction (*voir la 1^{ère} page du dossier de bourses*).

Pour la rentrée de septembre 2022, LES DOSSIERS SONT INSTRUITS AVEC LES REVENUS à N-1 (soit l'avis d'impôt 2021 sur les revenus 2020) Si votre situation a été durablement et profondément modifiée depuis l'année 2020 (c'est-à-dire sur les revenus 2021) veuillez fournir, en plus, tous les justificatifs complémentaires (*voir page 2 du dossier*)

La décision est prise par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, après avis de la commission consultative régionale des bourses, et suite à la pré-instruction au niveau départemental des demandes validées ; la notification d'attribution vous sera adressée fin octobre de l'année encours.

En cas d'acceptation, le versement trimestriel de la bourse est subordonné à la fréquentation **avec assiduité** de la scolarité ainsi qu'à la présentation aux examens.

Un complément de bourse dit « **bourse au mérite** » peut être attribué aux élèves boursiers.

L'élève boursier issu de la classe de 3^{ème} doit avoir obtenu la mention « Bien » ou « Très bien » au Brevet des collèges.

dans ce cas : des pièces justificatives sont à fournir : *résultat sorti d'Internet ou relevé de notes ou diplôme* avant le 18 septembre 2021

**Le dossier de bourses COMPLET est à déposer
à Mme SASSOLAT, bâtiment administration du Lycée agricole « Marie Durand »
RODILHAN**

**un accusé de dépôt d'un dossier de demande de bourses vous sera délivré par Mme
SASSOLAT**

La campagne de bourses 2021-2022 s'arrête au 10 septembre 2021
Date limite de réception des pièces manquantes permettant la complétude du dossier : *le 24*
septembre 2021

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Mme SASSOLAT, service bourses ☐04 66 20 81 38*